



14ème législature

Question N° : 79325	De M. Rudy Salles (Union des démocrates et indépendants - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >centres d'information et d'orientation	Analyse > missions. réorganisation.
Question publiée au JO le : 12/05/2015 Réponse publiée au JO le : 23/02/2016 page : 1604		

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la fermeture annoncée de certains centres d'information et d'orientation (CIO). Les CIO, services de l'éducation nationale, sont des lieux d'accueil, d'écoute et de conseil pour les jeunes scolarisés ou en rupture scolaire, pour les parents ou les éducateurs. Il semblerait aujourd'hui que les départements se désengagent du financement de ces CIO, ce qui entraînera une fermeture de certains centres, soit approximativement un tiers au niveau national. Les syndicats sollicitent un plan de reprise progressive de l'ensemble des CIO par l'État, et demandent que le rectorat assure la transition en prévoyant la prise en charge financière des locaux et du fonctionnement. Il souhaiterait donc connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les centres d'information et d'orientation (CIO) ont pour mission d'accueillir tous les publics et d'accompagner en priorité les jeunes scolaires dans la construction d'une orientation positive. Plusieurs facteurs ont conduit à envisager une évolution de la carte nationale des CIO afin de mieux répondre aux attentes de leur public : - la mise en place du service public régional d'orientation (SPRO) animé par les régions ; - un désengagement progressif de certains conseils départementaux ; - une carte des CIO ne correspondant pas toujours aux attentes des usagers et ne prenant pas en compte l'apport du numérique pour l'information sur les métiers et les professions ; - un rôle croissant tenu par les équipes enseignantes au sein des EPLE dans le conseil aux élèves sur leur projet d'études ou d'insertion dans la vie professionnelle. Dans ce contexte, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a engagé depuis 2013, une réflexion sur la rationalisation du maillage territorial pour l'ensemble de ces structures, eu égard à leurs missions de service public, tout en prenant en compte la situation des personnels d'orientation. En effet, il s'agit à la fois de garantir les modalités de fonctionnement permettant de remplir l'ensemble des missions dévolues aux CIO (interventions en établissement, réception du public), d'assurer une meilleure coordination avec l'ensemble des acteurs du SPRO, et d'améliorer l'accessibilité du service (distance, transports, visibilité...). Ce maillage, en fonction du contexte local, s'appuie sur le nombre d'élèves scolarisés par CIO sur les bassins d'emploi et de formation, en tenant compte de l'implantation des entités du SPRO. Il permet notamment de prendre en compte la spécificité du territoire selon une approche davantage liée aux transports et aux distances. Un travail conjoint a été mené avec les autorités académiques qui a permis de définir la carte cible nationale. Une cible de 370 CIO à la charge de l'Etat a été ainsi arrêtée. Ce chiffre global a été décomposé par académie afin de permettre aux recteurs d'organiser leur carte académique, telle qu'elle résulterait d'un éventuel



désengagement des conseils départementaux. Cette carte cible, qui correspond à ce que l'Etat serait en mesure d'assumer, ne remet nullement en cause le maintien des structures que les conseils départementaux ont actuellement à leur charge et qu'ils peuvent continuer à financer ou que d'autres collectivités pourraient, si elles le souhaitent, financer.